AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AUVERGNE

ARRETE MODIFICATIF N° 2011-341

portant nomination des membres de la Conférence de Territoire du département du Puy-de-Dôme

Le directeur général de l'agence régionale de sante d'Auvergne,

---

ARRETE

Article 1 : La composition de la Conférence de territoire du département du Puy-de-Dôme est modifiée comme suit :

Au titre du **collège 9** : représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- En tant que représentants des conseils généraux
  (2 représentants)

Titulaires :	**Suppléants :**
Mme Annie CHEVALDONNÉ Conseillère Générale de Thiers	M. Michel GIRARD Conseiller Général de Saint Gervais d'Auvergne
M.Yves-Serge CROZE Conseiller Général de Jumeaux	Mme Dominique BOSSE Vice Présidente du Conseil Général Conseillère Générale de Riom-Ouest

Article 2 : Tout recours contre le présent arrêté devra être formé devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Article 3 : Le délégué territorial du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne et du département du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 31 AOUT 2011

Le directeur général,

François Dumuis

Le texte complet des arrêtés publiés dans le présent recueil peut être consulté en préfecture, et, pour les arrêtés sous le timbre d'un service déconcentré de l'Etat, auprès de ce service.